

*Diffusé pour la Gloire d' Hakadoch Barouh' Nou,
par la Yéchiua Torat N'aïm Cej Nice
5786/2026 - 27^{ème} année*



**Parachat Tazria-Metsora
N° 989**

Horaires Chabat Kodech Nice
Vendredi 17 avril 30 nissan
Entrée de Chabat 19h55
**pour les Séfaradim réciter la
bénédictio de l'allumage
AVANT d'allumer**
Coucher du soleil 20h16

Samedi 18 avril 1^{er} Iyar
Roch H'odech Iyar
Réciter le Chémâ avant 9h26
Sortie de Chabat 21h03
Rabénou Tam 21h39

Chabat Chalom dans le Sourire !

« TOV MEOD »

Par Rav Moché Mergui-Roch Hayéchiva

La TORAH dit (Parachat TAZRIA – METSORA 13-2) : « Lorsqu'un homme aura sur la peau de sa chair, une tumeur, une dartre ou une tâche pouvant dégénérer sur cette peau en affection lépreuse, il sera présenté à Aaron le Cohen ou à quelqu'un de ses fils, les Cohanim ».

La lèpre biblique n'est pas une maladie corporelle, mais le signe révélateur d'un comportement infidèle aux exigences morales de la Torah. En l'occurrence, il s'agit de la médisance, le Lachone Harah qui est à l'origine de cette « maladie ».

Le Midrash Raba (15/4) expose : « Lorsque les Béné Israël ont entendu les différentes catégories de lèpre appelées la TSARAAT, ils ont été effrayés et Moché Rabbenou les a rassurés en disant : « les plaies sont destinées aux méchants, mais vous, vous êtes appelés à vous réjouir ». Comme il est dit dans Tehilim (32/10) : « Nombreux sont les maux du méchant ; mais quiconque a confiance en HACHEM est entouré de sa bonté ».

La réponse de Moché Rabbenou nécessite une explication : les plaies et les maladies frappent-elles sans distinction les Béné Israël et les nations, les croyants et les non-croyants, les gentils et les méchants ?

Nos maîtres nous livrent un enseignement fondamental, qui mérite toute notre attention. Il est cité dans le Traité Berakhot 54a : « L'homme doit réciter une Bénédiction pour

le Mal comme pour le Bien ». RACHI précise : « Bélévav Chalem » [avec un cœur entier], c'est-à-dire que nous devons bénir HACHEM pour le Mal et le Bien.

Est-ce possible ? Pour le non-croyant, la mort est terrible et toutes les maladies constituent exclusivement les conséquences d'un déséquilibre de la santé, de l'abus d'alcool, de cigarettes, de la débauche et des excès. Le méchant doit apprendre à rectifier son régime alimentaire et corriger son comportement physique. A l'opposé, pour le croyant, [Maamin], tout est soumis à la Volonté divine.

Le Mal et le Bien sont une Manifestation divine qui mérite une Bénédiction. La maladie, les déceptions, les plaies sont porteuses d'un message et révèlent une infidélité à HACHEM, une imperfection dans le comportement. La personne doit alors se remettre en question, rectifier sa conduite, faire réellement TECHOUVA et surtout apprécier les Bienfaits divins, comme celui d'être en bonne santé.

RABBI MEIR enseignait, à propos du verset BERECHIT (1-31) : « HACHEM vit tout ce qu'il avait fait était TOV MEOD [parfaitement BON] », que cela comprend aussi la MORT ! La maladie, cela signifie « le Mal a dit ». Le but n'est pas la mort, ni la maladie, mais la réflexion et la remise en question provoquées par la souffrance : voici le message destiné à corriger l'infidélité envers HACHEM et atteindre la EMOUNA de TOV MEOD.

Libre de Choisir 5.

D'après Rav Akiba Tats



Lorsque Rabénoù Yona traite de la *béh'ira* il écrit (Chaaré Téhouva 30,17) : « les hauts degrés se trouvent dans les commandements actifs de la Tora, notamment, le degré de la *béh'ira* est inscrit dans Dévarim (30-19) « *oubah'arta bah'ayim* » - tu choisiras la vie (on peut déjà aisément tirer deux enseignements fondamentaux de ces propos. 1/ les commandements de la Tora ne se limitent pas à l'application de l'ordre ordonné, mais ils dissimulent en eux la voie de l'acquisition d'un degré, une *maâla*, littéralement d'une montée, chaque commandement est une ascension !... 2/ la *béh'ira*, dont nous avons traduit tout au long de nos articles, précédents et à venir, est un commandement de la Tora et donc une *maâla*, chaque choix qu'on opère dans la vie nous fait monter vers un point plus élevé !...).

Constatons que le premier commandement que cite Rabénoù Yona est la *béh'ira*, elle est l'essence de tous les commandements de la Tora. Elle est donc la racine du concept commandement. Cela veut dire encore, avant même de choisir l'homme doit être un "choisissant" (*boh'er*), avant même de réaliser le commandement l'homme se doit de décider de le réaliser, d'exprimer sa volonté (on aurait pu supposer que nous agissions non pas par choix mais uniquement par devoir, ce qui est vrai le commandement est devoir, néanmoins l'homme ne peut en aucun cas réaliser une action s'il ne la pas décider préalablement, le "faire à contre cœur" n'étouffe pas une volonté profonde, consciente ou inconsciente ! la *béh'ira* se trame dans les méandres de l'être).

Des propos du Chaaré Téhouva nous apprenons qu'il incombe à l'homme, en tant que commandement dicté par D'IEU dans la Tora, en tant que *mitsva*, de choisir, d'effectuer l'exercice du choix, en insistant sur le "choisir" (c'est-à-dire la question ne se résume pas à savoir que et quoi choisir, mais effectuer l'exercice de choisir). Tu choisiras la vie, peut désormais se traduire de la sorte : choisir c'est la vie ! (la vie n'est pas que le

contenu du choix, elle est sa conséquence directe) ; mais, le but n'est pas seulement de vivre, c'est vivre par le biais du choisir. Dans la Tora, au début d'un évènement, le langage du verset indique que l'acte est né d'un choix conscient, il est dit « et Avraham leva les yeux et vit »,

ou encore « et Yaakov leva les pieds et marcha », il ne suffit pas qu'Avraham ait eu vision, cela aurait pu se produire inconsciemment, sans décision particulière. La Tora indique clairement ici que la vision a été précédée d'un choix, la volonté de voir s'est exprimée et c'est ce qui a conduit à la vision ! lorsque se bâtit dans le monde une nouvelle expérience, la Tora exprime le choix volontaire et conscient qui l'a suscitée (ce qui est surpuissant dans ce discours c'est de saisir que l'homme ne subit pas sa vie, j'aime dire que l'être humain n'est pas le produit d'un "accident chromosomique" ou d'une relation fortuite. La vie est une suite d'évènements à travers lesquels l'homme doit développer sa liberté de choisir. On n'est pas l'effet du hasard, ou du risque. Les exemples que rapporte le Rav sont surpuissants : 1/ voir et 2/ marcher, lorsque ces deux verbes sont déclenchés ils doivent impérativement être le fruit d'un choix, d'une volonté, d'une conscience).



Le compte du Ômer 1.

D'après Rav Chimon Shpitzer

Havinéni Pessah' 5786

Le H'inouh' (306) écrit que la raison du compte du ômer est afin de montrer en notre for intérieur – *léharot bénafchénou*, l'immense désir que nous avons d'arriver au jour tant espérer dans notre cœur (Chavouot, le jour du don de la Tora), tel un ouvrier qui cherche un brun d'ombre, et compte tout le temps l'heure de sa liberté, le compte prouve que tout le désir de l'homme est d'atteindre ce moment tant attendu !

On peut facilement distinguer ce phénomène chez les enfants, dès qu'ils se lèvent le matin ils sont complètement pris par ce qu'ils attendent. Ainsi

cette *mitsva* que D'IEU nous a donné, nous permet d'exprimer et de vibrer notre aspiration à recevoir la Tora !

Dans les livres de prière figure une prière que certains ont l'habitude de réciter après le compte du *ômer*, dans ce texte il est dit que l'enjeu de ce commandement est afin de nous purifier de toutes nos imperfections et impuretés, en comptant on se purifie. Nous pouvons rencontrer dans tous les livres qui traitent du *ômer* que c'est une période où l'homme se doit de corriger ses vices moraux, mauvaises midotes, ce n'est que par cette purification de l'être que l'homme peut accéder à la Tora. Mais, puisque compter exprime notre élan et désir de recevoir la Tora, c'est cet élan du désir qui nous purifie ! il existe plusieurs exercices qui permettent à l'homme de se purifier, ici selon le H'inouh' nous apprenons que si on développe le désir de recevoir la Tora et de s'adonner à la Tora, cela même est la voie de la purification de notre être. On peut expliquer cela de plusieurs façons, mais déjà comprenons bien, l'âme est enfouie et endormie à l'intérieur de l'être, à cause des écrans de la matérialité, mais lorsque l'homme excite son désir de spiritualité, de la Tora son âme s'active et il se purifie !

✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱

La Sagesse de la Tora D'après le MAHARAL

La deuxième (partie de la) Tora, D'IEU l'a transmise aux sages et aux intelligents, pour qu'ils l'étudient, la travaillent la préservent ; ils plantent des plants de confiance, des lois justes et vraies, ils la traitent tel un trésor, et ils expliquent tous ses sujets.

Ici le Maharal nous explique la fonction des Maîtres de la Tora, et pourquoi se sont eux qui ont été choisi pour cette mission.

Nous pouvons comprendre plusieurs points. D'IEU a transmis la Tora aux Sages, et aux Intelligents – il nous faut insister sur ces deux termes employés par le Maharal : *h'ah'amim* et *névonim*. Ils sont des hommes dotés de sagesse et d'intelligence, on retrouve ces adjectifs dans le verset qui annonce que la Tora est « *h'oh'math'em oubinath'em* » (Dévarim 4-6), il faut être intelligent

et doté de sagesse pour découvrir la Tora qui est le Livre de la sagesse par excellence. Si la Bible est le livre le plus lu au monde, ce n'est pas très flatteur, la Tora ne se lit que si on reconnaît sa sagesse, que si on cherche sa sagesse, que si on est animé de sagesse. Si la Tora est universelle, son étude nécessite des conditions et des qualités que tout le monde ne détient pas d'emblée. L'intelligence n'est pas une option pour étudier la Tora, elle est une condition sine qua non. Il n'en tient qu'à l'homme de reconnaître sa sottise et d'acquérir la sagesse.

L'exercice des Sages comporte trois fonctions, nous dit le Maharal :

- 1/ planter des lois justes et vraies,
- 2/ trouver les trésors de la Tora,
- 3/ expliquer toute la Tora.

On comprend bien que pour atteindre ces objectifs il nous faut des hommes animés d'extrême sagesse !

Rav Hertman rappelle le texte du Maharal dans son Tiféret Israël (chapitre 69) : il ne convient pas que les paroles de la Tora se trouvent entre les mains des sots, que chacun se dise qu'il est aussi sage qu'eux (c'est le propre même de la sottise, ignorer notre ignorance, se comparer aux hommes d'intelligence...), c'est la raison pour laquelle les Maîtres de la Tora ont bien souvent cachés leur propos, afin que les sots n'y aient pas accès, chacun se croit tout aussi sage que les sages, ceci est un phénomène malheureusement très répandu de nos jours, ce qui accroît la *mah'loket* (division), puisque tous pensent qu'ils savent lire dans les livres, il convient donc que la Tora ne soit transmise qu'à quelques individus et que tous se soumettent à leur sentence, ainsi on évite la *mah'loket* ! et dans son Beer Hagola le Maharal conclut : ceci est ce qui assure le maintien et l'existence de la Tora – *kiyoum latora* !

Ce texte éclairant du Maharal nous met en garde afin de prendre conscience de ce qu'est la Tora, de la considérer à sa juste valeur, de comprendre que la sagesse de la Tora n'est pas à mettre en vitrine du grand public, sinon on l'abîme voire on la fait disparaître. Le peuple suivra les Maîtres de la Tora parce qu'il aura compris au moins une chose : la Tora est une grande sagesse dont seuls les *h'ah'amim* et les *névonim* détiennent, c'est là qu'on l'appréciera à sa juste mesure...

Nétilat Yadayim – et richesse

Par Rav Imanouël Mergui

Il y a des lois dans la Tora qui nous dépassent quelque peu, démodées comme disent les détracteurs de la Tora. Mais la Tora n'est pas une mode, ni un dogme, elle est éternelle et son message traverse le temps et l'espace. Parmi ces lois on trouve celles de *touma* et *tahara* – impureté et pureté. Celles-ci passent par le corps, certaines fonctions ou dysfonctions du corps engendrent une impureté, tout ceci est largement décrit et ordonné dans nos deux paracha de cette semaine Tzria et Métsora. Au chapitre 12 verset 4 la Tora dit « dans son impureté elle (la femme impure) ne touchera aucun élément sacré – *kodech* ». Cette injonction concerne toute personne impure, elle ne doit pas avoir de contact physique avec des produits saints (voir traité Zévah'im 33B et Rambam Pésoulé Hamoukdachin chapitre 18).

Lorsque les Cohanim consomment la *térouma* (prélèvement qu'ils reçoivent de la récolte de chaque juif) ils doivent se laver les mains, et par extension les Sages ont dit que tout celui qui veut consommer du pain doit se laver les mains – ce sont les lois de la *nétilat yadayim*.

Le Saba de Kelem (Bet Kelem page 136) s'exclame : afin que les Cohanim puissent consommer la *térouma*, qui est sainte, en toute sainteté, les Sages ont imposé la *nétilat yadayim* à tout le monde, ceci nous permet de prendre conscience de l'importance de tout élément sacré, on ne touche pas tout n'importe comment.

Lorsque vous rentrez dans certaines boutiques d'objets d'art il y a un écriteau qui indique "merci de ne pas toucher" ! Le toucher est un geste assez banal et impulsif, qui nous permet d'avoir un contact physique, au-delà du visuel, avec l'objet, pour se familiariser avec l'objet on a besoin de le toucher et c'est au toucher qu'on va décider s'il nous correspond ou pas. La Tora nous demande de garder nos mains, de ne pas les laisser librement dans leur fonction tactile. La Tora nous demande de comprendre que les éléments sacrés ne doivent pas être touchés par les personnes impures, afin de saisir qu'il y a ici quelque chose à respecter et à valoriser.



Lorsque les Sages traitent de *nétilat yadayim* ils s'expriment ainsi (traité Sota 4B) « toute personne qui néglige la *nétilat yadayim* est rejeté du monde », si ce texte nous met en garde envers la stricte pratique de se laver les mains lorsqu'il le faut, il pointe le concept de la négligence, *zilzoul* dans les mots de la Guémara. Cela veut dire, constate encore le Saba, qu'on doit apprendre non seulement à respecter les choses mais peut-être plus encore ne pas les négliger et les traiter avec mépris, si ce principe est vrai dans tous les domaines de la vie il l'est davantage concernant les éléments sacrés du monde, et encore plus vis-à-vis des éléments sacrés de la Tora. Aujourd'hui nous vivons un monde où le sacré n'existe plus, parce que le sacré nous échappe, et dépasse notre esprit, alors on vit dans le *zilzoul* – le mépris. Dans la vie où on apprécie le côté sacré des choses ou on méprise les choses. Lorsque nous parlons des "choses" nous incluons tout : personnages, objets, lieux, temps et espaces.

Les lois de *nétilat yadayim* commencent déjà le matin au lever, c'est la première chose qu'on fait dans la journée. Ces lois sont multiples telles qu'on peut les apprendre dans le Choulh'an Arouh' O"H. Pourquoi doit-on se laver les mains le matin au réveil ?

Le Michna Béroura (4-1) cite deux explications : Selon le Roch : durant la nuit nos mains ont touché des parties impropres de notre corps, on ne peut pas réciter le Chémâ et la prière avec des mains malpropres.

Selon le Rachba : au réveil nous sommes une nouvelle créature, nous devons remercier D'IEU qu'IL nous donne la vie, Le servir et donc nous sanctifier tel le Cohen qui se lavait les mains avant d'ouvrir le service sacré au Temple.

Alors, le Saba de conclure : si déjà on doit faire attention de ne pas toucher un aliment sacré à fortiori qu'on doit faire attention comment aborder, toucher, la Tora et le divin.

Au traité Chabat 62B Rav H'isda enseigne : tout celui qui respecte scrupuleusement la *nétilat yadayim* deviendra riche !...

Il est une richesse de reconnaître la dimension sacrée des éléments de la vie, cela rend riche !